



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
15 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
15 avril 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, M. OGER Patrick, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

059-2026 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

7.10. Divers

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production ;

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	8 779 988,77 €
Recettes	9 055 815,73 €
Résultat d'exercice	275 826,96 €
Excédent antérieur reporté	995 381,26 €
Résultat de clôture (<i>excédent</i>)	1 271 208,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 302 575,39 €
Recettes	2 349 391,99 €
Résultat d'exercice (excédent)	46 816,60 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	1 320 697,52 €
Résultat de clôture (déficit)	1 273 880,92 €
Restes à réaliser Dépenses	502 490,28 €
Restes à réaliser Recettes	1 412 708,90 €
Restes à réaliser Solde	910 218,22 €
Solde global (<i>besoin de financement</i>)	363 662,30 €

RESULTAT GLOBAL (*y compris les restes à réaliser*)

907 545,92 €

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération.

M. JOLY est nommé président de séance pour le vote de ce point.

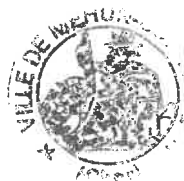
M. GATTEFIN sort de la salle.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances – Pilotage budgétaire » du 13 avril 2026,

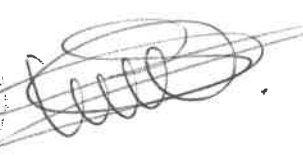
Le Conseil municipal, après débat adopte le compte financier unique de la commune de Mehun-sur-Yèvre avec 22 voix Pour et 6 Abstentions (Mme RAIMBAULT, M. ROUX, M. MATEJCIC, Mme BROSSIER, M. ROUSSEAU et M. BEHAGHEL).

La note brève et synthétique du CFU 2025 est joint à la présente délibération.

Le Maire,



Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,



Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur
le site de la Commune : _____ / **Mai** / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le budget primitif 2026, disponible sur le site internet de la ville.

Section de fonctionnement

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 275 826,96 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (995 381,26 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 271 208,22 €.

RECETTES

Les recettes ont globalement augmenté de 0,51 % par rapport à celles de 2024 passant de 9 009 418,12 € à 9 055 815,73 € soit + 46 397,61 €.

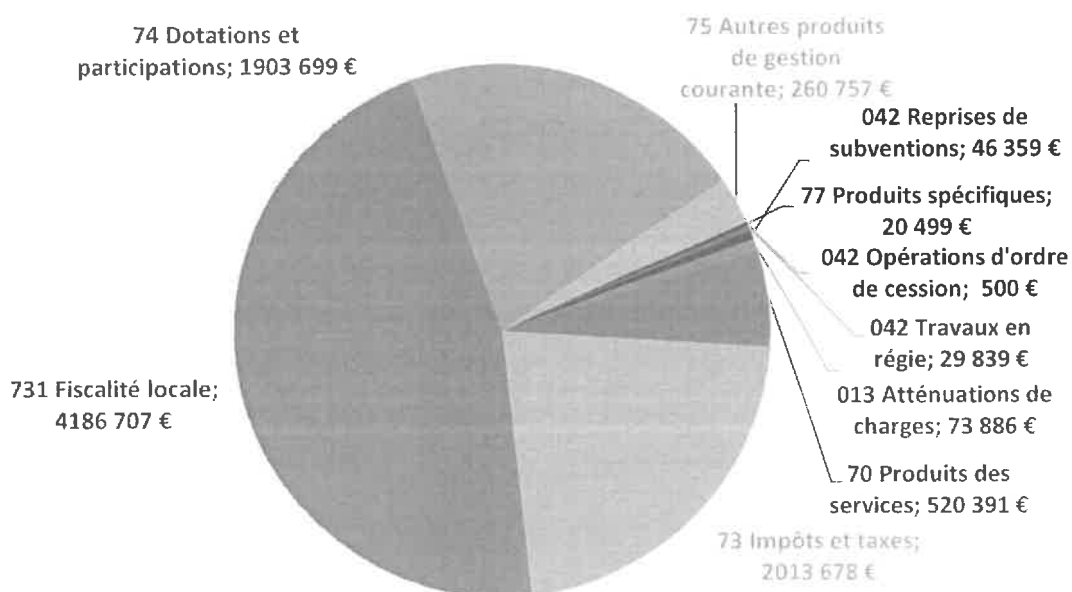
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 3,98 % (*baisse de la population municipale*) ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 1,70 % ;
- Les participations sont en hausse due principalement par l'obtention d'une subvention de la CAF « aide au service public de la petite enfance » de 20 328 € et d'une aide de l'Etat pour des travaux d'entretien sur un monument historique (73 000 €) ;
- Les droits de mutation repartent à la hausse en raison de la reprise de l'activité immobilière (38 026 € ; + 25,70 %) ;
- Les produits de gestion courante correspondent à l'activité des services, aux locations de biens immobiliers et aux remboursements de nos assureurs. Ces produits sont en baisse de 7,13 % (- 65 646 €) et cela s'explique par les remboursements de nos assureurs pour un total de 88 000 € perçus en 2024 suite à l'orage de juin 2023 ; après retraitement, les recettes 2025 ont augmenté de 22 300 € démontrant la bonne fréquentation des services ;
- La recette des taxes électricité est en hausse de 4 887 € soit + 3,23 % ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
013 – Atténuations de charges	73 886,43
70 – Produits des services	520 391,46
73 – Impôts et taxes	2 013 678,00
731 – Fiscalité locale	4 186 707,48
74 – Dotations et participations	1 903 698,99
75 – Autres produits de gestion courante	260 756,58
77 – Produits spécifiques	20 499,24
042 – Opérations d'ordre de cessions	500,00
042 – Production immobilisée	29 838,93
042 – Reprises de subventions	46 358,62
TOTAL	9 055 815,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 5,25 % par rapport à celles de 2024 passant de 8 341 787,33 € à 8 779 988,77 € soit + 438 201,44 €.

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 373 680 € ; + 17,97%) due à la hausse des tarifs d'électricité (+ 67 189 € et + 20 488 € pour une régularisation d'EDF reçue trop tard pour être rattachée à l'exercice 2024) et de gaz (+ 46 791 €), à la hausse des primes d'assurance (+ 36 670 €), à la hausse du tarif du berceau à la crèche (7 200 € à 8 000 € soit + 16 400 €), service voirie (+ 37 200 €) et à une forte facturation d'eau de la part de Bourges Plus (+46 380 €), entretien de bâtiments (+ 52 056 €) ;

- Les charges de personnel varient de + 2,48 % soit + 121 829 € : en raison de la hausse du taux de cotisation CNRACL (+ 75 280 €), au recrutement de saisonniers et remplaçants, au glissement vieillesse technicité ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 54 975 € en hausse de 8,23 % ;
- Le compte « subventions aux associations » augmente de 17,27 % : une subvention nouvelle a été versée pour le marathon du Cher pour un montant de 8 500 €. L'enveloppe restante aux autres associations a augmenté de 2 700 € ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en baisse (- 5 638 € soit -2,53 %) en raison de taux plus faibles sur les prêts récemment contractés et de la baisse des taux variables Euribor (*3 contrats*) ;
- La subvention versée au CCAS est stable à 320 000 € pour répondre à un besoin d'équilibre.
- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 7 356 € (+ 1,93 %).

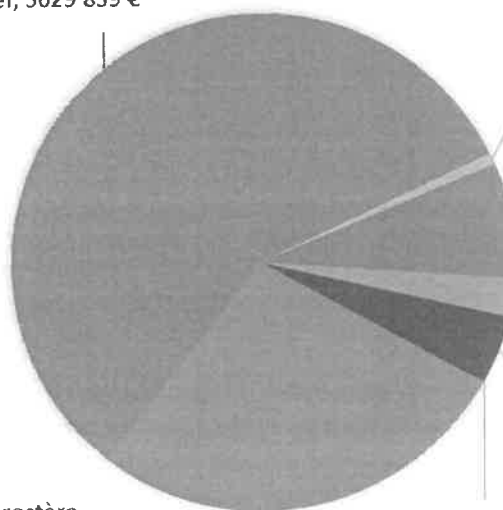
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
011 Charges à caractère général	2 420 766,18
012 Charges de personnel	5 029 859,16
014 Atténuations de produits	63 346,00
65 Autres charges de gestion courante	658 211,11
66 Charges financières	217 130,80
67 Charges spécifiques	869,86
68 Dotations aux provisions	898,34
042 Dotations aux amortissements	388 407,32
042 Opérations d'ordre de cessions	500,00
TOTAL	8 779 988,77

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

012 Charges de personnel; 5029 859 €

011 Charges à caractère
général; 2420 766 €



014 Atténuations de
produits; 63 346 €

65 Autres charges de gestion
courante; 658 211 €

66 Charges financières;
217 131 €

67 Charges spécifiques;
870 €

68 Dotations aux
provisions; 898 €

042 Dotations aux
amortissements; 388 407 €

042 Opérations d'ordre de
cessions; 500 €

Section d'investissement

RECETTES

Les recettes ont été de 2 349 391,99 € :

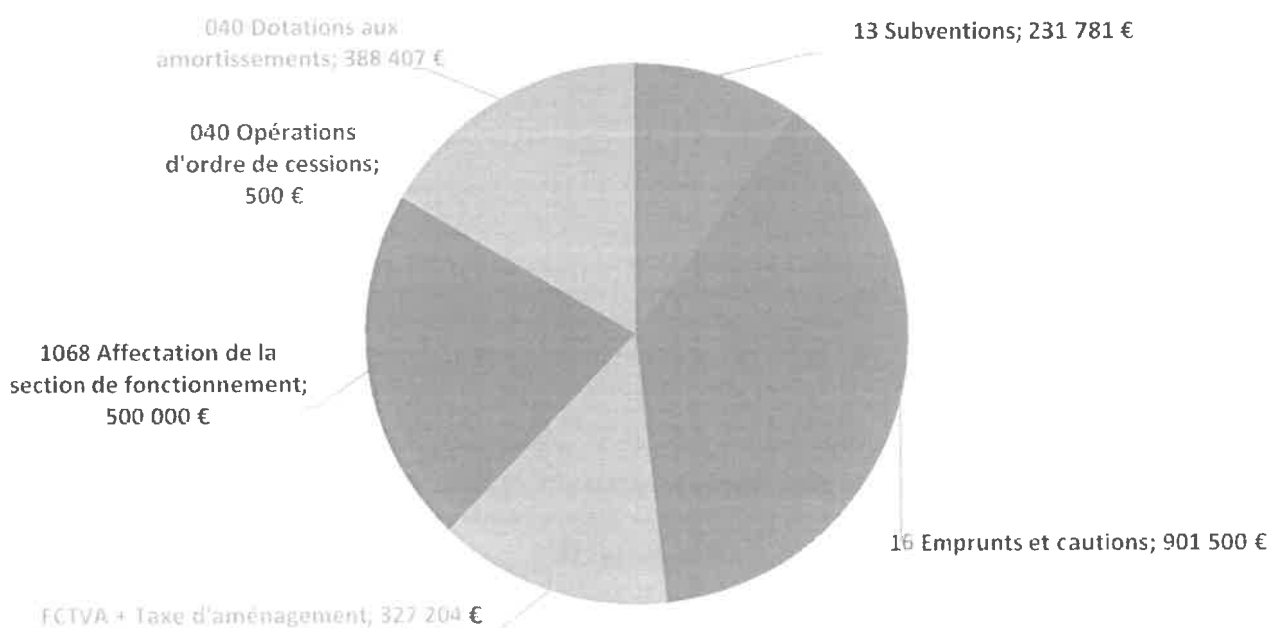
- Le FCTVA est de 313 547 € en 2025 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues de la part des partenaires financiers (*Etat, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus*) ont été de 231 781 € en 2025 ;
- En 2025, des tirages d'emprunt ont été réalisés pour un total de 900 000 €.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 500 000 € en 2025.

La section d'investissement dégage un excédent de 46 816,60 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
13 Subventions	231 780,77
16 Emprunts et cautions	901 500,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	327 203,90
1068 Affectation de la section de fonc.	500 000,00
040 Dotations aux amortissements	388 407,32
040 Opérations de cessions	500,00
TOTAL	2 349 391,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT



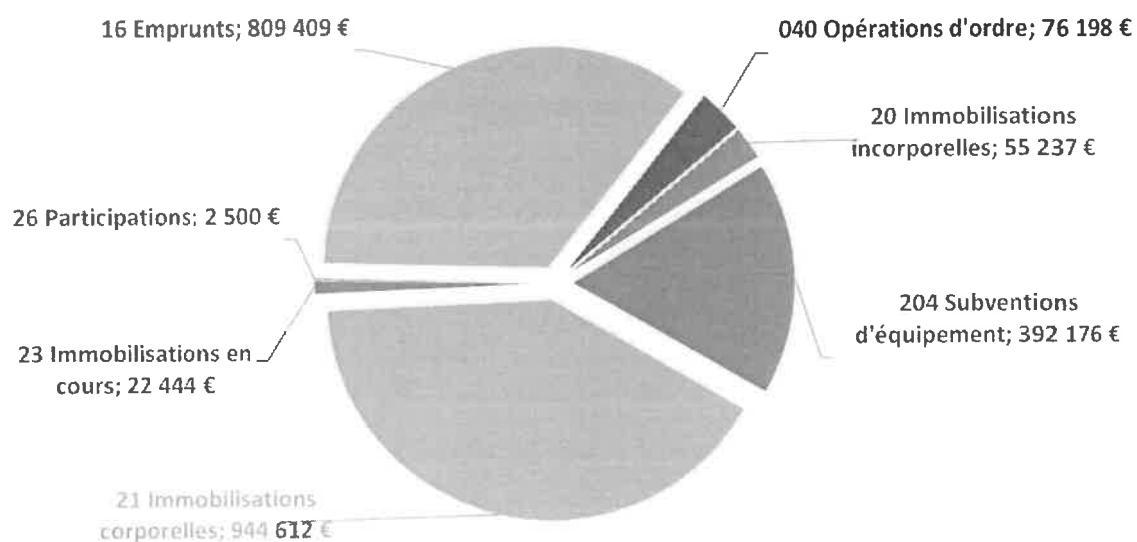
DEPENSES

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 302 575,39 € dont dépenses d'équipement 1 414 469 € (*chapitres 20, 204, 21 et 23*), annuité de la dette 809 408,77 € et opérations d'ordre 76 197,55 € (*reprises des subventions 29 800,72, neutralisation des reprises des subventions d'équipement 16 557,90 €, productions immobilisées 29 838,93 €*).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
20 Immobilisations incorporelles	55 237,39
204 Subventions d'équipement	392 175,75
21 Immobilisations corporelles	944 612,22
23 Immobilisations en cours	22 443,71
26 Participations	2 500,00
16 Emprunts	809 408,77
040 Opérations d'ordre	76 197,55
TOTAL	2 302 575,39

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



18141
Code INSEE

COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE
BUDGET COMMUNE

Compte Financier Unique
2025

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Mehun sur Yèvre, le 28 avril 2026

Le Maire,
Christian GATTEFIN



Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES : Pour : 22

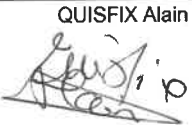
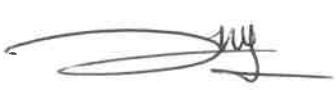
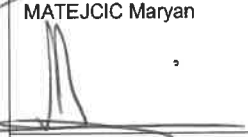
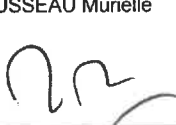
Contre : 0

Abstentions : 6

Date de convocation : 15/04/2026

Délibéré par le Conseil Municipal,

A Mehun sur Yèvre, le 28 avril 2026

HUBERT Nicole 	GAUTHIER Stéphane 	BUREAU Stéphanie 	JOLY Christian 
CLEMENT Elvire 	BOUCHONNET Patrick 	THIAULT Fabienne 	GEIGER Erick 
PATIN Michel 	HEMON Marie-Christine 	QUISFIX Alain 	OGER Patrick 
GRANGETAS Christophe 	PEREIRA Isabelle 	HERVÉ Sébastien 	PIGEAT Patricia 
CORT Isabelle 	DUCHET Nathalie 	DA ROCHA Pedro 	LECELLIER Pierre 
FLEUREAU Aude 	LALIBERTÉ Stéphanie 	RAIMBAULT Brigitte 	ROUX Philippe 
MATEJCIC Maryan 	BROSSIER Sophie 	ROUSSEAU Murielle 	BEHAGHEL Gabriel 

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/05/2026 et de la publication le 06/05/2026

A Mehun sur Yèvre, le 06/05/2026